

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/987
22 décembre 2009

(09-5902)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: espagnol

PROGRAMME NATIONAL DE PRÉVENTION DU HUANGLONGBING (HLB)

Déclaration faite par l'Argentine à la réunion
des 28 et 29 octobre 2009

La communication ci-après, reçue le 18 décembre 2009, est distribuée à la demande de la délégation de l'Argentine.

I. IMPORTANCE DE L'AGRUMICULTURE NATIONALE ET PROBLÈMES POSÉS PAR LE HLB

1. L'Argentine a toujours cultivé des agrumes et elle est un producteur renommé de citrons, d'oranges, de mandarines et de pamplemousses. Elle dispose d'une infrastructure bien établie qui lui permet de produire et d'exporter des fruits frais, des jus concentrés et d'autres produits dérivés à forte valeur ajoutée.
2. L'agrumiculture argentine est en expansion, avec une croissance annuelle moyenne d'environ 3 pour cent au cours des 20 dernières années, et ses produits ont réussi à se positionner sur les principaux marchés internationaux. L'agrumiculture présente une grande importance économique et sociale pour les provinces productrices. Dans plusieurs de ces régions, elle fait partie des secteurs qui contribuent le plus au produit intérieur brut régional.
3. La production annuelle d'agrumes s'élève à environ 3 300 000 tonnes. Le citron constitue la majeure partie de la production tandis qu'en surface cultivée, ce sont les oranges qui arrivent en tête, suivies des citrons, des mandarines et des pamplemousses.
4. Les agrumes destinés à la transformation représentent à hauteur de 47 pour cent de la production, les 53 pour cent restants étant destinés à la consommation de fruits frais, soit 32 pour cent pour le marché intérieur et 21 pour cent pour l'exportation. Le secteur des agrumes rapporte chaque année environ 500 millions de dollars EU, dont 70 pour cent proviennent de l'exportation de fruits frais, de jus concentrés et d'autres produits dérivés.
5. Le Huanglongbing (HLB) est considéré au niveau international comme la maladie des agrumes la plus destructrice. Ces cinq dernières années, elle s'est propagée de manière préoccupante dans toutes les régions du monde où on cultive des agrumes, et en particulier sur le continent américain, entraînant des pertes de cultures considérables en peu de temps. À ce jour, on ne connaît pas de méthode efficace pour lutter contre cette maladie.

6. Aucun foyer de HLB n'a été recensé en Argentine. Toutefois, l'un des insectes vecteurs de la maladie est présent dans la majorité des régions agrumicoles: le *Diaphorina citri* Kuwayama, communément appelé "psylle asiatique des agrumes" ou "petite cigale des agrumes".

7. L'arrivée et l'implantation de cette maladie en Argentine pourraient causer un très grand dommage économique. Les conséquences seraient extrêmement graves étant donné: a) le dommage direct causé à la production (destruction totale de la capacité de production en moins de trois ans); b) les dommages indirects (perte de marchés, augmentation des coûts de production); c) l'impact socioéconomique (120 000 emplois, 16 branches de production, 529 usines d'emballage); et d) les effets nocifs sur l'environnement (augmentation des quantités de produits chimiques utilisées et de la fréquence des épandages, par exemple).

II. LE PROGRAMME NATIONAL DE PRÉVENTION DU HLB

8. La situation exige l'adoption de stratégies nationales qui prennent en compte tous les aspects du problème et tous les acteurs ayant avec lui un lien direct ou indirect, afin de maintenir autant que possible le pays exempt de cette maladie et d'assurer la viabilité de l'agrumiculture.

9. À cet égard, le Programme national de prévention du Huanglongbing (HLB) a été mis en place pour renforcer le système visant à empêcher l'arrivée de la maladie. Le Programme vise 140 000 hectares plantés en agrumes et environ 5 300 producteurs y participeront.

10. Les objectifs spécifiques du Programme sont énoncés ci-après:

- a) améliorer et adapter le cadre réglementaire et les systèmes de contrôle existants;
- b) mettre en place des systèmes de surveillance pour la détection précoce du HLB;
- c) rendre obligatoire le contrôle officiel concernant le HLB pour tous les agrumes produits, qu'ils soient destinés à la vente, à la cession, à la consommation personnelle ou à toute autre utilisation;
- d) appliquer un Plan d'urgence pour lutter contre le HLB en cas de détection de foyers de la maladie;
- e) élaborer des méthodes de recherche spécifiques pour le HLB;
- f) mettre en œuvre des programmes de formation, de sensibilisation et de vulgarisation.

11. Le programme comporte quatre volets opérationnels – a) contrôle; b) surveillance; c) recherche-développement; d) formation et vulgarisation – et un volet consacré à la coordination et au suivi.

12. Le volet "**contrôle**" est axé sur le renforcement des mesures telles que les quarantaines, les inspections aux frontières et aux points d'entrée, les inspections en cours de route pour contrôler le transport de vecteurs de propagation, l'enregistrement des pépinières et la surveillance de la production et de la commercialisation d'agrumes. Ce volet prévoit également l'élaboration d'un plan d'intervention d'urgence.

13. Le volet "**surveillance phytosanitaire**" regroupe les activités de surveillance, générales et spécifiques, qui permettent de détecter à un stade précoce les éventuels foyers de la maladie ainsi que de repérer et d'enregistrer la présence de l'insecte vecteur de la maladie (*Diaphorina citri*). Ce volet

prévoit aussi la création d'un réseau de laboratoires et le renforcement de leur capacité de diagnostic en ce qui concerne le HLB.

14. Le *volet "recherche-développement"* recouvre les aspects actuellement considérés prioritaires aux fins du programme et pour lesquels les connaissances disponibles doivent être élargies. Une première étape a consisté à mettre au point des techniques de contrôle de l'insecte vecteur ainsi que des procédures de diagnostic.

15. Le *volet "formation et vulgarisation"* revêt une importance particulière étant donné qu'il s'agit d'un programme de prévention. Il regroupe l'ensemble des activités qui visent à sensibiliser tous les acteurs concernés, les informant des précautions à prendre, des réglementations en vigueur et de la nécessité de signaler sans délai tout symptôme évoquant la maladie.

16. Le *volet "coordination et suivi"* du Programme sera confié à une unité de coordination interinstitutionnelle composée de représentants du Secrétariat à l'agriculture, à l'élevage, à la pêche et à l'alimentation (SAGPyA), de l'Institut national de technologie agricole (INTA), du Service national de l'hygiène et de la qualité agroalimentaires (SENASA) et de l'Institut national des semences (INASE).

17. Les organismes phytosanitaires régionaux qui sont concernés par cette thématique sont le Comité régional du Nord-Est argentin (CORENEA), le Comité régional du Nord-Ouest argentin (CORENOA), les directions provinciales de l'hygiène et le Comité phytosanitaire fédéral (CFF), qui fait partie du Conseil agricole fédéral (CFA).

18. Le secteur privé participera au programme par l'intermédiaire d'organismes représentatifs et techniques tels que la Fédération argentine d'agrumiculture (FEDERCITRUS), l'Association phytosanitaire du Nord-Ouest argentin (AFINOA), la Fédération d'agrumiculture (FECIER), la Fondation régionale de l'hygiène et de la qualité du Nord-Est argentin (FUNDANEA), la Chambre des exportateurs d'agrumes du Nord-Est argentin (CECNEA), l'Association d'agrumiculture de Tucumán (ATC) et d'autres organismes du secteur agrumicole des provinces concernées.

19. On trouvera une description plus détaillée des différents volets du Programme dans la Résolution n° 517/09 du SAGPyA publiée au Journal officiel du 13 août 2009. Le texte complet – en espagnol – de cette Résolution peut être consulté à l'adresse suivante: <http://www.infoleg.gov.ar/infolegInternet/anexos/155000-159999/156568/norma.htm>.
